



AVIS PUBLIC

SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE EN PRÉSENCE DU PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

Compte tenu de l'assouplissement des mesures sanitaires par les autorités provinciales, les séances ordinaires, extraordinaires et d'ajournement du conseil seront tenues en présence du public dès la séance ordinaire du 6 avril 2022. Les séances ordinaires auront lieu immédiatement après la fin des séances ordinaires du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenues à 19 h, tel qu'indiqué au calendrier des séances adopté lors de la séance du 7 décembre 2021.

Les séances seront tenues en appliquant les règles sanitaires toujours en vigueur.

Les séances continueront d'être diffusées en direct, enregistrées et déposées sur les sites Facebook et Web de la Ville de Rivière-Rouge.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 16^e JOUR DE MARS 2022

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière